

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 27 février 2024

Date de la convocation: 21/02/2024

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Emmanuel VERILHAC, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 8

Représentés: Valentin BESNIER

Secrétaire de séance:
Emilie MALEYSSON

Excusés:

Absents:

Objet: Vente parcelles - 320 C 190 et 803 - Source La Valbelle - DE_2024_11

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'une offre d'achat a été faite par l'association La Valbelle qui souhaite acquérir les parcelles :

- 320 C 190 – Lieudit « Le Pradel » - contenance 4a 60ca
- 320 C 803 – Lieudit « Le Pradel » - contenance 90ca

L'offre de prix s'élève à 2 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Emet un avis favorable sur cette proposition de cession au prix de 2 000 euros
- Décide de refacturer les frais de mutation ainsi que la contribution de sécurité immobilière à l'association
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'acte authentique en la forme administrative ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/02/2024 007-210701470-20240227-DE_2024_11-DE